



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 février à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Michel CHARIAU, maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 février 2026.

Étaient présents :

M. CHARIAU Michel, maire
Mme BEURTHEY Rolande, Mme DENIOT Muriel, M. MORFAUX Patrick, adjoints
M. JÉRÔME Sylvain, Mme DUBOIS Danièle

Absents : M. DILLON Sébastien, M. ABADIA Charly, M. MONTEL Denis, Mme BILLARD Joëlle, Mme GAINARD Sophie, Mme DELACOURCELLE Astrid, Mme BICHON-LHERMITTE Françoise, Mme MAHIAS Anne, M. FERONE Georges, Mme EHRHARDT Caroline, M. DUMARCHÉ Éric, Mme DAOULATIAN Nathalie, Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. JÉRÔME Sylvain

Délibérations

2026-02-01 Budget de la commune : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Amis de Samois » au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les propositions de subventions aux associations au titre de l'année 2026, ont été présentées au sein du bureau des élus, examinées par la commission des finances du 16 janvier 2026 et votées par anticipation par le conseil municipal lors de sa séance du 29 janvier 2026.

Il rappelle aussi qu'en application d'une décision du Conseil d'Etat, les élus membres d'une association ne peuvent pas participer au vote de la délibération d'attribution d'une subvention à ladite association.

N'ayant pas atteint le quorum règlementaire, la subvention de l'association « Les Amis de Samois » n'a pas pu être adoptée lors du conseil municipal du 29 janvier 2026. Elle est proposée au vote sans condition de quorum.

Le conseil municipal,

- ✓ Après la présentation de la demande de subvention de l'association « Les Amis de Samois » pour l'année 2026,
- ✓ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- Décide d'attribuer à l'association « Les Amis de Samois » une subventions de fonctionnement d'un montant de 1 500 €, au titre de l'année 2026,



- Approuve son versement par anticipation, avant le vote du budget primitif 2026 de la commune,
- Dit que les crédits nécessaires seront repris et inscrits au budget 2026 de la commune, au chapitre 65 –compte 65748.

Il est précisé que M. Michel CHARIAU, M. Sylvain JÉRÔME, Mme Rolande BEURTHEY, Mme Muriel DENIOT et Mme Danièle DUBOIS n'ont pas pris part au vote.

Questions diverses et communication

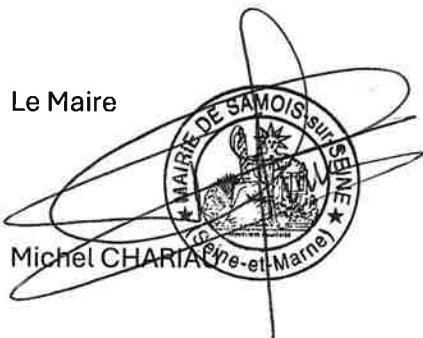
Monsieur CHARIAU informe que l'Association « Samoïs sur Terre » envisage prochainement sa dissolution, et que les actifs, et en particuliers l'activité liée aux sentes, sentiers et chemins de la commune, seront transférés à l'Association « Les Amis de Samoïs ».

Mme DUBOIS demande si le salon de photos prévu chaque année est organisé par cette association.


Monsieur CHARIAU répond que le salon photos est organisé par la commune, mais que monsieur Gérard DELORD s'investi beaucoup dans la réalisation de cet événement.

Clôture du conseil à 18h30

Le Maire


Michel CHARIAU
(Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance


Sylvain JÉRÔME